

JUILLET 2018

# BULLETIN MUNICIPAL

LE FIL  
DE

TRAUBACH-LE-HAUT

Chers concitoyens,

En janvier, la tempête faisait d'importants dégâts sur les toitures des bâtiments communaux, puis au mois de juin, les inondations ont de nouveau frappé les riverains du «Traubach» rappelant la crue de 2016. La fréquence rapprochée de ces orages statiques sur notre vallon, qualifiés "d'exceptionnels", nous interpellent : bien sûr, des travaux d'entretien de la rivière doivent être réalisés par l'EPAGE Largue (anciennement SMARL) et par les propriétaires des parcelles (lire les conseils aux riverains pour l'entretien des berges des cours d'eau en dernière page de ce bulletin), mais il faut solutionner ces vagues d'eau déferlantes bien en amont de notre commune.

L'EPAGE Largue, en associant différents interlocuteurs, élabore actuellement un projet qui va permettre de financer et de construire des solutions pour la sécurisation du bassin versant de la Largue lors des inondations. Prochainement, des rencontres avec les élus des différentes communes sinistrées vont avoir lieu.

Nous sommes en attente d'une réponse de la Préfecture, suite à ma demande de reconnaissance en catastrophe naturelle de notre commune.

Comme vous l'avez peut-être remarqué, notre commune accueille de nouveaux habitants. Des constructions neuves remplissant les « dents creuses » mais aussi des personnes qui deviennent propriétaires en achetant des maisons mises en vente : je leur souhaite la bienvenue et une très bonne installation.

Je félicite toutes les personnes qui sont à l'initiative des fêtes de leur quartier, qui organisent dans leur cour, dans leur rue, un repas à la bonne franquette, qui partagent des moments de convivialité, qui favorisent les rencontres, notamment avec leurs nouveaux voisins, amenant ainsi la vie dans leur quartier.

*« Les vacances sont une grande opportunité;  
On essaye d'en profiter pour réaliser nos rêves. »*

Je vous souhaite de très bonnes vacances...

Pierre Rinner

## SOMMAIRE

- **BUDGET Compte administratif 2017**  
Page : 3
- **BUDGET Prévisionnel 2018**
- **INVESTISSEMENT Travaux 2018**  
Page : 4
- **SYNTHESE des Délibérations du Conseil Municipal**  
Page : 5
- **HAUT RHIN PROPRE ET JOURNÉE CITOYENNE**  
Page : 6
- **JOURNÉE CITOYENNE**  
Page: 7
- **RECONNAISSANCE du VAL du TRAUBACH**  
Page: 8
- **INFORMATIONS S.I.A.E.P**  
Page: 9
- **INFORMATIONS DIVERSES**  
Pages : 10 , 11 , 12
- **1918-2018 CENTENAIRE**  
Pages : 13 , 14
- **ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET BERGES**  
Pages : 15 , 16



# BUDGET: COMPTE ADMINISTRATIF 2017

## TRAUBACH LE HAUT

### RESULTAT ANNEE 2017



	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
recettes brutes	125 229,19	421407,12
annulations	0,00	300,00
recettes nettes	125 229,19	421107,12
dépenses brutes	124 335,81	366 945,31
annulations	0,00	63,72
dépenses nettes	124 335,81	366 881,59
<b>résultat brut de l'exercice (1)</b>	<b>893.28</b>	<b>54 225,53</b>
restes à réaliser dépenses	0,00	
restes à réaliser recettes	0,00	
<b>résultat net de l'exercice (2)</b>	<b>893.28</b>	<b>54 225,53</b>
<b>résultat à la clôture de l'exercice précédent</b>	<b>- 386.23</b>	<b>116 514.34</b>
part affectée à l'investissement		83 550.03
<b>résultat net de clôture de l'exercice (3)</b>	<b>507.15</b>	<b>87 189.84</b>
<b><u>résultat cumulé</u></b>	<b>87 696.99</b>	

(1) opérations de l'exercice hors restes à réaliser

(2) résultat de l'exercice après intégration des restes à réaliser

(3) résultat global cumulé après reprise des antérieurs (référence pour l'affectation du résultat)

Un résultat de clôture 2017 excédentaire tout comme l'année précédente ; certes en diminution mais qui tient compte des travaux effectués, notamment un vaste programme de voirie qui nous a obligé d'affecter une somme plus importante de l'excédent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Pour le budget prévisionnel 2018, nous avons eu recours à cette même opération. En parallèle, nous continuons à explorer toutes les pistes pour bénéficier des subventions, et des aides aux collectivités pour nos futurs travaux. En diminution d'année en année, ces contributions de l'état sont ciblées vers des domaines spécifiques, versées sous conditions et plafonnées à un certain montant. Pour exemple, faisant suite aux dégradations régulières au niveau de la salle « La Traubachoise » et sur le parking, nous profitons d'un programme de subventions dédié à la vidéosurveillance. D'ici la fin de l'année, plusieurs caméras seront installées et les incivilités devront disparaître rendant le site plus calme et sécurisé.

# BUDGET: PREVISIONNEL 2018

		DEPENSES	RECETTES
SECTION	FONCTIONNEMENT	427 280.71 €	427 280.71 €
SECTION	INVESTISSEMENT	163 643 42€	163 643.42 €

## INVESTISSEMENT Travaux 2018

### AMENAGEMENT DE LA RUE DU CERISIER (2eme Tranche )

Dès le début du 4ème trimestre, les travaux de voirie de cette rue reprendront avec la mise en place des bordures, des caniveaux, du revêtement.

Montant de la 2eme tranche: 41 098€ ttc



### VIDEOSURVEILLANCE Installation de caméras à la salle des fêtes la Traubachoise

Montant: 7 900.44€ ttc



### Réfection des enrobés sur différentes chaussées.

Montant: 12 106.80€ ttc

Rue principale  
Rue de l'étang  
Rue du lavoir



### Extension réseau d'assainissement.

Rue de la forêt.

Montant: 5 720€ ttc



**PROGRAMME PLURIANNUEL:** optimisation de l'éclairage public et points d'eau de secours

### Remplacement de 6 lampadaires type Led.

Rue de l'église. Montant: 5 623.73 € ttc



### Installation d'un poteau d'incendie.

Rue de la forêt. Montant: 3 664.08€ ttc



# SYNTHESES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2017 :

- Attribution du marché des travaux d'aménagement de la voirie dans la rue du Cerisier à la Société TP SCHNEIDER pour un montant de 84 459,50 € HT soit 101 31,40 € TTC,
- Décision de sécurisation de la rue des Sources (coussins berlinois, barrières de protection, panneaux d'avertissement + réglementation) et de la rue des Ecoles (instauration d'une vitesse limitée à 30 km/heure) et sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour ce projet estimé à 4 964,14 €HT,
- Décision de coupes de bois d'un volume de 1 000 m3 maximum dans les parcelles 5 et 10A (programme ONF) + coupes « sanitaires » du frêne malade dans les parcelles 13A et 9,
- Approbation de la Convention Intercommunale des Sapeurs-Pompiers du Val du Traubach.

## CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2017 :

- Approbation de la proposition de l'ONF (Office National des Forêts) des coupes à marteler en 2019 pour la forêt communale sur les parcelles 2A, 8A, 13B, 14A,
- Renouvellement d'adhésion (pour la période 2017-2022) au programme de certification forestière (PEFC) Alsace permettant d'user du label et d'adhérer à la politique de gestion durable, valorisant le bois pour un coût de 20.- € de frais d'adhésion + 0.65 par hectare de forêt,
- Désignation des membres de la Commission chargée de faire le point annuellement sur le fonctionnement du CPI du Val du Traubach : RINNER Pierre (membre de droit), BRUNGARD Olivier et ENAY Christelle,
- Approbation de la transformation et des statuts avec effet au 01/01/2018 du SMARL (Syndicat Mixte d'Aménagement et Renaturation de la Largue) en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux.
- Décision d'adhérer au service d'instruction de droit des sols du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays du Sundgau à compter du 01/01/2018,
- Décision de porter le taux de la Taxe d'Aménagement de 4 % à 4.5 % à compter du 01/01/2018. Cette taxe s'applique aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumise au régime d'autorisation,
- Décision de modifier le taux d'abattement général (15%) de la taxe d'habitation et de fixer le nouveau taux à 5%,
- Décision de fixer le taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille au minimum légal soit 10% pour chacune des deux premières personnes à charge, 15% pour chacune des personnes à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge.



## CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2018 :

- Vote du Compte Administratif avec un résultat de clôture 2017 s'élevant à 87 696,99 € - Décision de révision du tarif de location de la Salle des Fêtes pour 2019,
- Approbation du projet de travaux d'aménagement de la voirie dans la rue du Cerisier (2<sup>ème</sup> tranche) pour un montant de 34 248,50 € HT et sollicitation d'un financement au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018),
- Approbation d'un projet d'installation d'un système de vidéo-surveillance pour le bâtiment scolaire et le bâtiment « salle de fêtes » pour un montant estimé à 6 583,70 € HT sollicitation d'un financement au titre de la DETR 2018,
- Décision de valider l'abattage, le long de RD 41 bis entre Traubach-le-Haut et Guevenatten, d'arbres qui risquent de chuter sur la chaussée pour un montant de 1 870.-€ TTC
- Refus de valider le programme ONF 2018 d'un montant de 6 692.-€ HT (travaux de maintenance, travaux sylvicoles et travaux d'infrastructure).

## CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2018 :

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (87 696,99 €) au budget 2018
- Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière Bâti, taxe foncière non Bâti) pour 2018 ; produit fiscal attendu : 160 551.-€,
- Instauration d'une vitesse limitée à 30 km/h dans la rue des Sources,
- Décision d'interdiction de circuler sur le chemin rural KOEHLGASSE (rue du Noyer).

## HAUT RHIN PROPRE samedi 7 avril 2018

Fidèles au rendez-vous, les bénévoles de l'opération Haut-Propre ont été accueillis cette année par un beau soleil printanier.

Les conditions étaient donc réunies pour arpenter les rues ainsi que les alentours du village à la recherche des débris abandonnés. Même si les mégots et les cannettes constituent encore l'essentiel des débris ramassés, il est à relever que le nombre de sacs remplis stagne depuis les 2 dernières années...

Il nous a également été agréable de constater que les équipes chargées de parcourir les rues du village ont rapporté bien moins de déchets, signe de l'investissement des riverains qui prennent soin de leur environnement ; nous nous en réjouissons et les remercions vivement...

Les bénévoles se sont retrouvés, à l'issue de cette matinée de travail, autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.



## JOURNEE CITOYENNE samedi 2 juin 2018

Affluence en forte progression ce samedi 2 juin à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> édition de la Journée Citoyenne. En effet, plusieurs nouveaux bénévoles se sont joints aux fidèles des années précédentes et se sont attelés à divers chantiers consacrés cette année essentiellement à l'embellissement et à la sécurisation des rues du village.

Débroussaillage, création de massifs de fleurs, traçage de places de parking pour personnes à mobilité réduite, peinture du mur d'enceinte de l'église, nettoyage puis peinture des hydrants, pose de ralentisseurs, dépose pour réhabilitation d'une ruche ont ainsi été réalisés lors de cette journée. Un atelier s'est également consacré au tri des archives de la mairie.

Un beau geste de citoyenneté pour ces bénévoles qui contribuent ainsi à rendre leur village agréable et donc accueillant.

A noter que parmi les participants, se trouvait Monsieur Charlie MOREAU, qui venait d'emménager quelques jours auparavant dans sa nouvelle maison construite dans notre commune : une belle volonté de s'investir pour sa nouvelle localité...

Un repas proposé par l'équipe municipale a permis aux participants de discuter et de reprendre des forces pour la poursuite des travaux l'après-midi.

# JOURNÉE CITOYENNE 2018

**MERCI**  
pour votre

participation à la journée  
citoyenne du 02 juin 2018.



Et à tous ceux qui tout au long de l'année entretiennent des parcelles du domaine public.

# Reconnaissance du VAL du TRAUBACH

## Création du corps de première intervention du Val de Traubach : *une naissance* Un projet de regroupement modèle

La cérémonie organisée le dimanche 4 février 2018 à Traubach-le-Haut en présence de la Sous-Préfète, Marie-claude LAMBERT, des parlementaires et des élus, a officialisé la création d'un nouveau corps de première intervention (CPI). Ce projet est le fruit d'une réflexion audacieuse et d'une démarche volontaire menée entre les maires de Traubach-le-Haut, Traubach-le-Bas et Guevenatten, les sapeurs-pompiers volontaires et le SDIS.

L'objectif de regroupement des différents corps a abouti grâce à un travail de proximité mené par les différents acteurs et une forte implication du nouveau chef de corps le lieutenant Morillon.

Le choix de regrouper les différents corps vise à pérenniser un centre, solide et utile sur le secteur et assurer aux habitants un service de secours de qualité et de proximité

Composé de 27 pompiers volontaires, le CPI du Val de Traubach se distingue par son équipement conséquent mais surtout par la qualité professionnelle des sapeurs . (maintien des qualifications et efforts entrepris pour en acquérir de nouvelles).

## DISTINCTION



Grand moment de fête et d'émotion ce vendredi 29 juin à l'occasion de la remise, par Madame la Sous-Préfète, de la **Médaille d'argent avec rosette pour services exceptionnels** au lieutenant **Marcel MORILLON**, chef du Corps du Val de Traubach.

Cette distinction récompense le récipiendaire pour son investissement constant au sein du Corps Local. Marcel a intégré le Corps de Sapeurs-Pompiers de notre village dès son arrivée à Traubach-le-Haut en 1986. Devenu chef de Corps en 1998, il l'a porté à bout de bras obtenant l'adhésion

de tous les membres ; il a réussi à maintenir les effectifs et à susciter des vocations auprès des jeunes. Notre Corps a ainsi, sous son impulsion, évolué pour toujours s'adapter à l'évolution des secours. C'est lui qui était l'initiateur de la fusion des 2 Corps voisins de Traubach-le-Haut et Traubach-le-Bas aboutissant à la naissance du Corps du Val de Traubach le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Parallèlement à son investissement au niveau du Corps Local, il a été sollicité par les instances du SDIS (Service Départemental Incendie et Secours), pour assurer des postes de formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). De même, il lui a été proposé d'intégrer des Commissions comprenant des pompiers professionnels et des pompiers volontaires bénévoles afin qu'il puisse y apporter ses connaissances du terrain et ses convictions.

La population, nombreuse, est venue lui témoigner sa reconnaissance lors d'un moment de convivialité organisé par la municipalité.

# TRAVAUX SIAEP

Syndicat d'eau  
de **TRAUBACH et ENVIRONS**  
Siège en MAIRIE  
2, rue du Stade  
68210 TRAUBACH LE BAS

## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la programmation pluriannuel de ses travaux, le SIAEP de Traubach et environs entreprend actuellement la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de sécurisation de l'adduction d'eau potable sur le banc de Traubach le Haut.

Ces travaux sont programmés en deux tranches : 2018/2019

- La 1<sup>ère</sup> tranche consiste à renouveler la canalisation d'adduction d'eau et à changer le collecteur principal qui récupère l'eau des sources dans la zone de captage.
- La canalisation principale sera renouvelée du collecteur jusqu'au niveau du calvaire de la rue des sources.
- Ces travaux ne devraient pas impacter la population de Traubach le Haut car ils se situent en amont du village.
- La 2<sup>ème</sup> tranche qui devrait démarrer cet automne se situera dans le village même de Traubach le Haut. Nous renouvelerons la canalisation d'adduction d'eau vers le réservoir car l'actuelle canalisation passe par de nombreuses parcelles privées. Le nouveau tracé passera par la rue des écoles, rue de Masevaux et rue du réservoir et dans la foulée nous changerons la canalisation de distribution dans la rue du réservoir et de Masevaux. Ces travaux devraient un peu perturber la circulation dans les rues concernées. Nous reprendrons un grand nombre de branchements privés par la même occasion.

Voilà en quelques mots le programme prévu par le SIAEP dans les prochains mois sur votre commune.

D'avance merci pour votre compréhension quant aux désagréments qui pourraient survenir.

Tél. : 03 89 89 34 09  
Fax : 03 89 07 22 71  
mail : syndicateau.traubach@wanadoo.fr

Bien cordialement  
Le Président  
Francis ROBISCHUNG



# INFORMATIONS DIVERSES

TRAUBACH-LE-HAUT Association

## 27 donneurs de sang à l'honneur

Dimanche 15 avril, l'association des donneurs de sang de Traubach et environs tenait son assemblée générale. L'occasion pour le président Jean-Michel Finck et son comité de revenir sur les temps forts de l'année écoulée et de remettre de nombreux diplômes.

**C'EST DANS UNE JOYEUSE AMBIANCE** que l'Association des donneurs de sang de Traubach et environs a tenu son assemblée générale et remis des diplômes à pas moins de 27 donneurs. Le comité de

l'association a notamment pu compter sur la présence du maire de Traubach-Le-Haut, Pierre Rinner et de celle du conseiller départemental Rémi With qui a rejoint l'assemblée en fin de matinée pour remettre certains diplômes.

Jean-Michel Finck, a entamé la matinée par une présentation du rapport d'activité de l'association. Ainsi, outre les quatre après-midi de don du sang organisés chaque année, l'association propose également un loto et projette d'inscrire une autre manifestation à ses activités. En effet, le comité aimerait beaucoup organiser une soirée de

type « fête de la bière » au cours du quatrième trimestre 2018. Mais le président précise bien que cette information reste encore à confirmer. Depuis 2014, le nombre de dons enregistrés par l'association est resté stable et atteint le nombre de 219 en 2017. Jean-Michel Finck précise également qu'à chaque collecte, de nouveaux donneurs se présentent. En 2017, l'association a aussi invité le Docteur Forny à faire une intervention auprès des élèves de CM1/CM2 de l'école intercommunale de Traubach-Le-Bas.

Enfin, cette année, l'association a également collectionné les collations servies aux donneurs à l'issue de la collecte. Ce premier essai ayant été concluant et à la fois très convivial, il devrait être renouvelé. Pierre Rinner n'a pas caché sa joie de voir une « association qui vit », qui est active. Il en a profité pour remercier les donneurs, « c'est un véritable don de soi » et a renouvelé le soutien de la commune à l'association. Rémi With a lui aussi remercié les donneurs pour leur engage-



Une partie des récipiendaires présents en compagnie des élus. PHOTO DINA

ment et a tout particulièrement salué le président de l'association pour son dévouement. Il a

également félicité Fernande Meyer qui a atteint la distinction « or avec palme » pour plus

de cent dons. « Vous êtes un bel exemple », a-t-il affirmé. ■

A.F.

### LES DIPLOMÉS

Or avec palme (100 dons) : Fernande Meyer

Or (75 dons) : Alice Bailford

Argent (45 dons) : Stéphanie Joubard

Bronze : Jordan Berna, David Burger, Julie Burger, Louis Dietermann,

Valérie Dietermann, Marguerite Fessler, Jean-Michel Finck, José

Finck, Cédric Freyburger, Pascal Gölzner, Margaux Graczyk, Serge

Givgambhi, Claire, Heißstem, Céline Jouvencoux, Florian Kargy,

Gérard Müller, Régine Müller, Aurélie Rauber, Céline Richert, François

Rinner, Chloé Schmitt, Marc Schmitt, Laurence Steinbach et Martine

Walter.

### L'OPTICIEN CHEZ VOUS.

Notre commune compte, depuis l'automne dernier, une entreprise de plus : il s'agit d'« **OPTIC MOBIL** » créée par Camille WIES.

Comme son nom l'évoque, cette jeune opticienne vous propose de se déplacer à votre domicile afin que vous puissiez choisir vos lunettes. Vous bénéficiez des mêmes prestations qu'en magasin : vérification de la vue, conseils, grand choix, qualité des verres et des montures, garanties... à des tarifs compétitifs.

De plus, des aménagements d'horaires sont possibles...

Pour la moindre question, n'hésitez pas à la contacter au 06 79 74 23 90



### CHEQUE ENERGIE :

L'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie en créant le Chèque Energie. Pour savoir si vous êtes recevable à cette aide, vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires au 0 805 204 805 (appel gratuit) ou sur [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)



# INFORMATIONS DIVERSES

## TRES HAUT DEBIT (T.H.D.)

Le jeudi 16 mai était organisée une réunion d'information sur le déploiement de la fibre optique dans notre Commune. Les représentants de ROSACE, Société qui a la maîtrise d'œuvre du chantier en Alsace, ainsi que les opérateurs (au nombre de 7) qui ont répondu favorablement à l'appel lancé par le Département étaient sur place. Présent également, M. Rémy WITH, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental a rappelé la volonté et le choix politiques de desservir tous les villages et a précisé que toutes les habitations, y compris les plus excentrées, seront couvertes car il s'agit d'un engagement du Département et de la région GRAND EST. Concrètement, sur notre commune, les poses de câbles destinés à amener la fibre jusqu'à votre domicile, sont en voie d'achèvement ; des réajustements de lignes s'avèrent encore nécessaires pour certaines situations individuelles... Il vous appartient désormais de souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'Accès Internet qui s'adressera à ROSACE pour obtenir le raccordement. Après plusieurs mois (et d'années !!) d'attente et d'impatience, la fibre optique devient une réalité concrète dans notre village.

## MON ESPACE NUMERIQUE :

**MON ESPACE NUMERIQUE**  
Passeport  
Carte d'identité  
Immatriculation  
Permis de conduire

EN MAIRIE DE  
CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG

MES DÉMARCHES  
à portée de clic !

Horaires d'ouverture :

Lundi / Jeudi	8h00 – 12h00	14h00 – 16h00
Mardi / Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 – 19h00

### L'ESPACE NUMÉRIQUE : C'EST QUOI ?

- Un espace muni d'un poste informatique mis à disposition de tous et gratuitement, afin d'accomplir des démarches administratives en ligne.
- Un jeune volontaire du Service Civique présent pour vous accompagner dans la réalisation de vos démarches.

### COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

- Il suffit de se rendre en Mairie de Chavannes-sur-l'Étang, sans RDV, durant les horaires d'ouverture (indiquées au recto).

### À QUI CE SERVICE S'ADRESSE-T-IL ?

- À toute personne ayant besoin de réaliser des formalités administratives sur internet, et ce quelle que soit sa commune de résidence. L'Espace Numérique est ouvert à toutes et à tous.

La Commune de Chavannes-sur-l'Étang a mis en place, en concertation avec les services préfectoraux, un Espace Numérique afin de faire bénéficier à l'ensemble des citoyens d'une assistance à la réalisation de leurs démarches administratives en ligne (carte nationale d'identité, passeports, permis de conduire...).

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une mission de service public et entend répondre à un besoin né de la tendance du « tout numérique ».

Cet Espace Numérique se trouve dans les locaux de la Mairie de Chavannes-sur-l'Étang, 9 rue de Bellefontaine (03 89 25 23 99 ; [mairie@chavannes-etang.fr](mailto:mairie@chavannes-etang.fr)) les lundis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 16h et les mardis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 19h.

# INFORMATIONS DIVERSES (suite)

## ERRATUM :

2 erreurs se sont glissées dans la rubrique GRANDS ANNIVERSAIRES du bulletin de Janvier 2018 :



Arthur FREYBURGER, 85 ans (et non 80)  
le 31.12.2017

Jean-Pierre FREYBURGER, 80 ans  
le 17.2.2017



Nous présentons nos excuses aux intéressés et les remerciements pour leur compréhension.

En cette période estivale, merci à vous de faire attention à vos voisins et de respecter la tranquillité de chacun. Faisons preuve de tolérance entre habitants du village afin de ne pas tomber dans l'excès des réclamations. Nous comptons sur votre bon sens...pour ne pas procéder à la tonte de votre pelouse entre 12h et 14h les jours ouvrés et jours fériés ainsi que les dimanches.

**L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique** : pensez à venir en mairie pour faire cette démarche.

### Rappel des heures d'ouverture de la mairie :

- ♦ lundi : de 16 h à 18 h
- ♦ mercredi : de 10 h à 12 h
- ♦ vendredi : de 16 h à 18 h

Adresse mail de la mairie :

[mairie.traubachlehaut@wanadoo.fr](mailto:mairie.traubachlehaut@wanadoo.fr)

### Fermeture de la mairie pendant la période estivale :

**Du 15 Août au 31 août**  
(en cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints)

### Dates à retenir :

- ♦ **05 août** : Tour d'Alsace
- ♦ **20 Octobre**: Fête de la Bière (ADS) Association des Donneurs de Sang
- ♦ **10 Novembre**: Fête de la Saint Martin des écoliers
- ♦ **11 Novembre** : Commémoration de l'Armistice
- ♦ **02 Décembre** : Fête des aînés

Si vous souhaitez consulter nos prochains bulletins communaux sur votre ordinateur, merci de communiquer votre adresse mail au secrétariat de mairie : [mairie.traubachlehaut@wanadoo.fr](mailto:mairie.traubachlehaut@wanadoo.fr)

# 1918-2018 CENTENAIRE

## LE SAVIEZ VOUS ?

**À TRAUBACH LE HAUT, UN FORTIN MILITAIRE avec 4 abris  
et UN POSTE de COMMANDEMENT**



### Localisation:

Vers Falkwiller, sur la D26 c'est le deuxième chemin rural à droite qui conduit jusqu'à la forêt. A l'entrée de celle-ci, c'est à droite à 50 mètres du chemin.



### **OUVRAGE MILITAIRE**

Il s'agit d'un mur fait avec des blocs de pierre scellés par du béton longueur 26 m ; hauteur hors sol 3,20 m (à l'avant) ; hauteur totale au niveau des ouvertures 4,20 m ; hauteur hors sol à l'arrière 1,30 m en moyenne. Sur la face avant, 4 ouvertures donnent accès à autant d'abris faits avec des tôles de fer ondulées de forme semi-cylindrique, réunies au sommet par une poutrelle en fer.

Dimensions de ces abris : largeur au sol ~ 3,20 m ; profondeur (à l'origine) ~ 4,50 à 5 m ; hauteur au sommet 1,80 m.

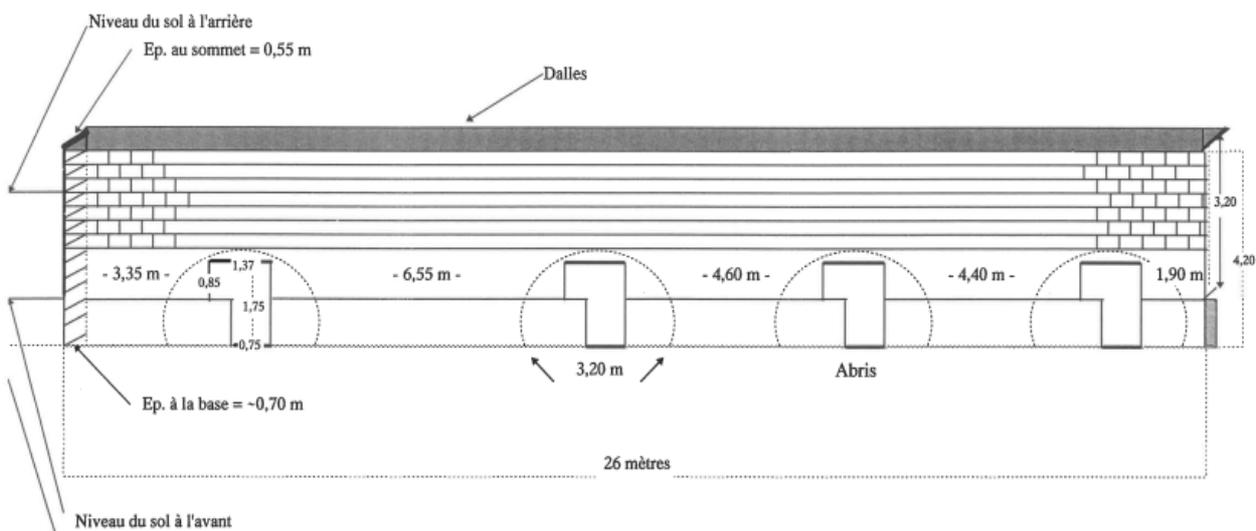
Vu de l'avant, l'ouvrage a belle allure. Les blocs de pierre ont été taillés sommairement et les joints, en béton, fictifs font effet de quadrillage du plus bel effet.



Au-dessus, une dalle bétonnée de 8 cm d'épaisseur surplombant le mur de 6 cm achève de belle manière l'ouvrage. Par contre l'arrière est beaucoup moins soigné, les blocs de pierre ont été scellés grossièrement avec du béton et sans aucune finition.

L'arrière hors sol n'est plus que d'environ 1,30 m de haut, cela s'explique par le fait que le mur a été construit sur un sol en assez forte déclivité et les abris qui se trouvent donc à l'arrière ont été recouverts d'une épaisse couche de terre.

Cet ouvrage a été construit lors de la guerre 1914-1918, probablement en 1915-1916. Le mur est encore parfaitement conservé, quant aux abris, l'arrière a été envahi par la terre.



# 1918-2018 CENTENAIRE

## LE POSTE DE COMMANDEMENT

Il se trouve à quelques mètres à gauche du mur. C'est un ouvrage en béton armé de construction soignée et très solide. Vu de devant, il comporte une partie avancée avec une ouverture faisant office d'entrée.

Au-dessus de cette entrée deux plaques; celle du dessus porte gravé :

**P. C. GAMELIN** du nom du Général Maurice GAMELIN (1872-1958) après la disgrâce de Joffre, il prit le commandement d'une Brigade puis d'une Division en 1916.



La plaque en dessous porte gravé

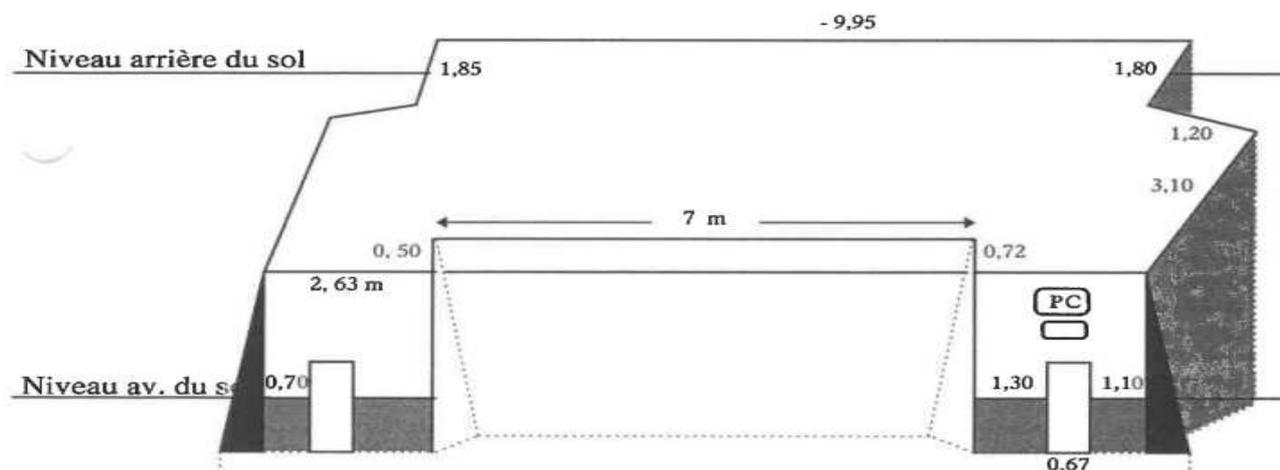
## 1er GENIE COMP. 5/4 : le Régiment du Génie Compagnie 5/4

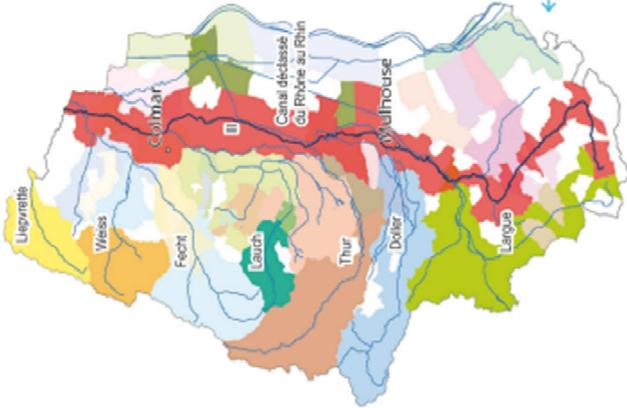
La même partie avancée se trouve à l'opposé, à gauche également avec une ouverture. Comme pour le mur les ouvertures sont à 1m en dessous du niveau du sol. Au-dessus une très épaisse dalle en béton armé (ép. Appris : - 1,50 m). Largeur de l'ouvrage à l'avant : 12,70 m ; à l'arrière : 12,20 m ; profondeur : 4,90 m ; hauteur totale : -3,50 m.



La finition de l'ouvrage est particulièrement soignée, l'avant (entrées) est en crépissage lissé très fin ; la dalle au-dessus est également de finition crépissage moyen. A l'intérieur, un couloir de 1,90 m de haut X 0,90 de large relie les deux entrées.

Vu d'en haut l'ouvrage est presque entièrement enterré, en effet seules les deux avancées, avec les ouvertures sont dégagées, le reste : la partie centrale avant, en retrait, les côtés et l'arrière sont entièrement enterrés et dépassent à peine d'un demi-mètre le niveau du sol.





### Les collectivités & maîtres d'ouvrage publics

Le Haut-Rhin bénéficie de la présence de nombreux syndicats pour l'aménagement et la gestion des cours d'eau.

Ces syndicats proposent des acquisitions foncières amiables des bandes de terrain situées en bord de cours d'eau pour faciliter leur entretien.

Le Conseil Départemental accompagne les syndicats de rivière et met à disposition des Communes des ingénieurs et techniciens pour les conseiller.

← Les *syndicats mixtes de rivière du Haut-Rhin*

➔ Pour tous conseils techniques sur la gestion et l'entretien de votre terrain en bord de cours d'eau, nous vous invitons à contacter nos services :

#### ➔ Conseil départemental du Haut-Rhin

Service Rivières & Barrages  
03 89 30 65 20  
eauetenvironnement@haut-rhin.fr  
100 Avenue d'Alsace  
BP 20 351  
68 006 COLMAR CEDEX

➔ Découvrez aussi notre portail d'information géographique en ligne :

➔ [www.infogeo68.fr](http://www.infogeo68.fr)

### Polices de l'eau & de l'environnement

Avant tous travaux sur la berge ou dans le lit d'une rivière, préparez vos démarches administratives en contactant les services de l'Eriat :

#### ➔ La Direction Départementale des Territoires (DDT) du Haut-Rhin :

Cité administrative Bâtiment  
Tour 3 rue Fleischhauer  
68 026 COLMAR CEDEX  
03 89 24 82 67  
ddt-seeen@haut-rhin.gouv.fr

#### ➔ L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) :

Service Départemental du Haut-Rhin  
Cité administrative Coehorn  
Bâtiment C 2<sup>e</sup> étage  
12 rue Coehorn  
68 091 Mulhouse  
03 89 33 31 80  
sd68@onema.fr

Pour tout signalement de risque de pollution ou de dégradation de la rivière, contacter :

#### ➔ La Brigade Verte

92, rue du Maréchal De Lattre de Tassigny  
68 360 SOULTZ  
03 89 74 84 04  
contact@brigade-verte.fr

Retrouvez les informations nécessaires à vos démarches administratives sur le site de la Préfecture :

[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)

#### ➔ Politiques publiques

➔ Environnement, risques naturels et technologiques  
➔ Eau et milieux aquatiques

➔ [Police de l'eau](http://Police.de.l'eau)

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

guiden° 1

## ENTRETIEN DES BERGES DE COURS D'EAU

Conseils aux riverains



## MES DROITS ET DEVOIRS en tant que propriétaire riverain d'un cours d'eau



**Droit de propriété** (Art. L215-2 du Code de l'Environnement) :  
Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la moitié du lit mineur.

**Droit de pêche** (Art L435 - 4 du Code de l'Environnement) :  
Les propriétaires riverains peuvent bénéficier, chacun de leur côté, du droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve de droits contraires. Le contrôle de l'exercice de la pêche s'effectue cependant par la Police de la Pêche (ONEMA ou associations agréées AAPPMA).

**Devoir d'entretien régulier**  
(Art. L215-14 du Code de l'Environnement) :  
Le propriétaire riverain doit veiller à l'enlèvement des embâcles et débris importants présents dans le lit du cours d'eau, à l'élagage raisonné de la végétation sur les berges, à la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide des alluvions, et à la participation à l'atteinte du bon état écologique du milieu aquatique.

**Les collectivités (syndicats mixtes de rivières, Communes ou Intercommunalités) peuvent prescrire ou exécuter les travaux présentant un caractère d'urgence.**

Le propriétaire doit alors régler le montant des travaux engagés. Les collectivités peuvent également se substituer à l'action des propriétaires, lorsque celle-ci est d'intérêt général ou hors de portée du riverain (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

Enlèvement d'embâcle réalisé à WALHEIM en Mixte de l'III.  
Photo: R. LAUGEL CD68



## Le saviez-vous? Quelques conseils pratiques

### 1 Les coupes à blanc sont à bannir :

les arbres sur les berges assurent la bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les érosions et l'implantation d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon par exemple).

### 2 Vos déchets verts ou gravats en bord de

cours d'eau peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favorisent le développement d'espèces indésirables telles que les plantes invasives. Les berges deviennent instables et la rivière sera polluée. Ces déchets peuvent être apportés dans les déchetteries mises en place par les collectivités.

### 3 Réaliser des coupes sélectives des arbres :

Il est nécessaire de couper les grands arbres menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un effondrement de la berge. Les souches sont à préserver ; elles participent au bon maintien de la berge et à la biodiversité.

Il est ensuite nécessaire de replanter un arbre, ce qui peut se faire avec une simple bouteille de saule (morceau de branche de 2 à 3 cm de diamètre planté dans le sol).

### 4 Éviter les protections de fortune :

Une protection de berge mal réalisée peut dégrader la stabilité de la berge et augmenter significativement les risques de dégâts sur les rives de cours d'eau. De plus ceci artificialise le milieu naturel. Si des enjeux importants (route, maison, etc.) nécessitent un maintien de la berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme. Demandez conseil à votre syndicat de rivière car ces travaux sont soumis à des procédures administratives préalables auprès de la police de l'eau.

### 5 Retirer les embâcles et débris de grande taille :

certaines embâcles peuvent perturber les écoulements, par exemple sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passes à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris comme des branches peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.

### 6 La végétation de rive constitue un

véritable habitat écologique qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.

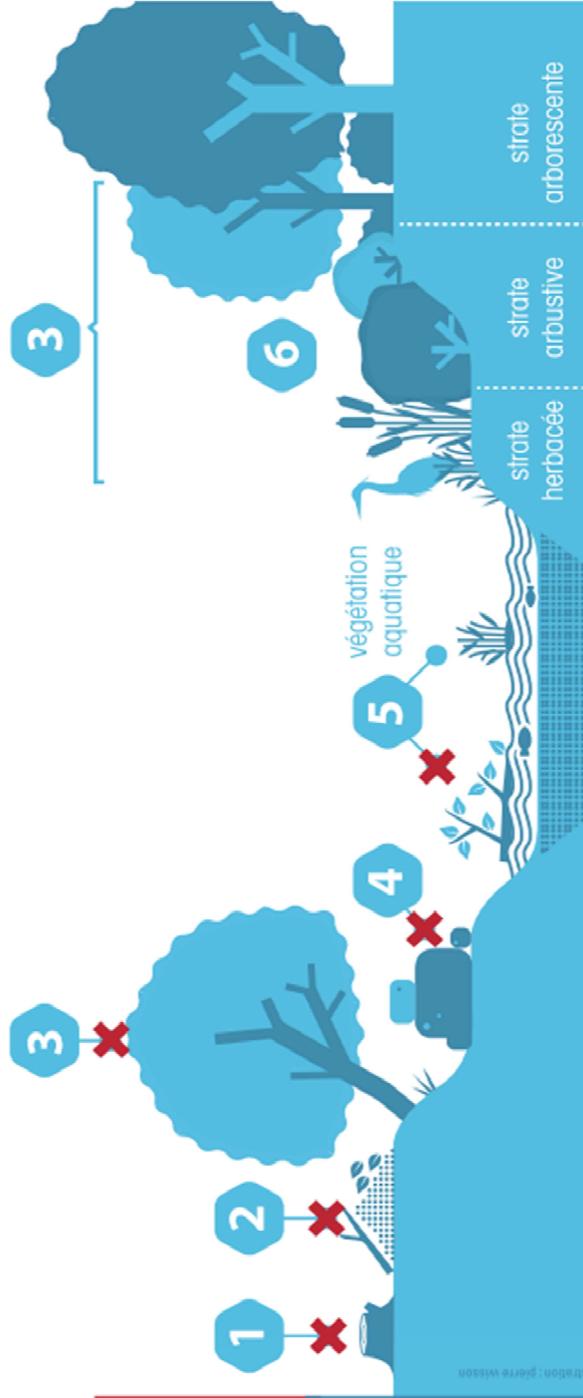


Illustration : Pierre Wilson